

PLAN D' ACTIONS RÉGIONALES 2019 OFFRES ET SERVICES DE PROXIMITÉ



MOT DE LA PRÉSIDENTE RÉGIONALE

Comme chaque année, la délégation ANFH Poitou-Charentes publie son plan d'actions régionales à destination des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

La politique régionale de formation affichée dans ce document résulte d'une concertation de tous les acteurs de l'ANFH Poitou-Charentes et vise à :

1. Favoriser l'accès du plus grand nombre d'agents de la FPH à la formation continue ;
2. Faciliter le développement des compétences ;
3. Accompagner les parcours professionnels, notamment via l'obtention de qualifications reconnues.

Par ailleurs, pour cette année 2019, l'ANFH Poitou-Charentes enrichit son offre de formation notamment autour de :

- ses parcours diplômants, vitrine de sa politique régionale, avec un nouveau diplôme : le CAP APR (agent polyvalent de restauration) ;
- le projet « Maintien dans l'emploi » / « Construire et réussir son évolution professionnelle », qui tend à accompagner les agents et les établissements dans les situations de maintien dans l'emploi.

La délégation régionale s'efforce de proposer à l'ensemble des établissements une offre adaptée, diversifiée, fruit du travail de recensement fait auprès des établissements et des instances de la délégation.

Ce document à destination des professionnels de la formation continue regroupe les actions de formation régionales, coordonnées et nationales pour les années 2019/2020/2021. Il est également à votre disposition avec l'intégralité des programmes sur le site internet régional, rubrique Offre de formation.

COSTA HÉLÈNE
PRÉSIDENTE RÉGIONALE

SOMMAIRE

Éditorial	p. 03
Mode d'emploi	p. 06
Présentation générale de l'ANFH	p. 08
Financements ANFH	p. 09
Les services destinés aux établissements publics hospitaliers	p. 10
Une équipe à votre service	p. 12
Les chiffres-clés 2017	p. 13
Construire et réussir son évolution professionnelle	p. 14
Quels financements ?	p. 16
84 établissements confient la gestion de leurs fonds de formation à l'ANFH	p. 18
Offre de formation régionale clés en mains	p. 23

01	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	p. 24
-----------	------------------------------	--------------

02	DÉMARCHE QUALITÉ ET ACCRÉDITATION	p. 24
-----------	--	--------------

03	ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT	p. 25
-----------	---	--------------

04	FONCTIONS ADMINISTRATIVES	p. 25
-----------	----------------------------------	--------------

05	FONCTIONS LOGISTIQUES - GÉNÉRALITÉS	p. 25
-----------	--	--------------

06	FORMATIONS DIPLÔMANTES	p. 26
-----------	-------------------------------	--------------

07	FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	p. 26
-----------	----------------------------------	--------------

08	GESTION DES RISQUES ET VIGILANCES SANITAIRES - GÉNÉRALITÉS	p. 26
-----------	---	--------------

12	MODALITÉS D'APPRENTISSAGE	p. 27
13	ORGANISATION DES SOINS	p. 27
14	PRÉPARATION EXAMENS - CONCOURS - DIPLÔME	p. 28
15	PRÉVENTION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL	p. 28
16	RESSOURCES HUMAINES - MANAGEMENT	p. 29
17	SOINS RELATIONNELS	p. 29
18	SOINS TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS	p. 31
19	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	p. 31
Glossaire		p. 32

MODE D'EMPLOI

Notre offre de formation pourra, bien sûr, être complétée chaque année avec de nouveaux thèmes.

LES ACTIONS DE FORMATION SONT CLASSÉES AUTOUR DES THÈMES GESFORM ÉVOLUTION

- Axe 1** – Accompagnement social
- Axe 2** – Démarche qualité et accréditation
- Axe 3** – Éducation thérapeutique du patient
- Axe 4** – Fonctions administratives
- Axe 5** – Fonctions logistiques - Généralités
- Axe 6** – Formations diplômantes
- Axe 7** – Formations réglementaires
- Axe 8** – Gestion des risques et vigilances sanitaires - Généralités
- Axe 9** – Informatique - Généralités
- Axe 11** – Mise à niveau - Généralités
- Axe 12** – Modalités d'apprentissage
- Axe 13** – Organisation des soins
- Axe 14** – Préparation examens – Concours - Diplôme
- Axe 15** – Prévention sécurité et santé au travail
- Axe 16** – Ressources humaines - Management
- Axe 17** – Soins relationnels
- Axe 18** – Soins techniques - Généralités
- Axe 19** – Techniques de communication

NOS ACTIONS DE FORMATIONS PEUVENT ÊTRE RÉALISÉES EN INTRA DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Cependant, plusieurs conditions doivent être respectées :

- Le programme utilisé sera conforme à celui utilisé dans le cadre du plan d'actions régionales.
- L'organisme sollicité est le titulaire du marché retenu dans le cadre des appels d'offres émis par la Délégation Régionale.
- Pour information, les actions de formations sont montées sur la base d'un groupe de 12 à 15 participants.
- L'imputation budgétaire, quelque soit la nature des dépenses, se fait sur l'enveloppe de l'établissement.
- L'établissement s'engage à mettre à disposition du formateur tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation.

“
CPF,
UN NOUVEAU
DISPOSITIF POUR
VOTRE AVENIR
PROFESSIONNEL
”



POUR AVANCER DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE, VOUS DISPOSEZ D'UN **NOUVEL OUTIL** : LE COMPTE
PERSONNEL DE FORMATION CPF POUR **DÉVELOPPER VOS CONNAISSANCES** ET COMPÉTENCES. POUR PLUS
D'INFORMATION, **CONTACTER VOTRE DÉLÉGATION RÉGIONALE.**



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ANFH

L'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) est une association loi 1901 agréée par le ministère de la Santé et des Sports depuis 2007. Elle est aujourd'hui le seul OPCA du secteur public.

SA RAISON D'ÊTRE

Collecter, gérer, mutualiser et optimiser les fonds qui lui sont confiés au titre de la formation professionnelle des agents de la FPH pour l'ensemble des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents, mais aussi proposer aux établissements et aux agents les services permettant le déploiement d'une formation continue de qualité.

Depuis sa création en 1974, l'association a acquis une expérience et un savoir-faire reconnus qui en font aujourd'hui une référence en matière de formation professionnelle du secteur sanitaire et social.

LA STRUCTURE REPOSE SUR 3 VALEURS FONDATRICES :

PARITARISME

Avec des instances de décision composées conjointement par la Fédération Hospitalière de France (FHF), représentant les établissements employeurs de la Fonction publique hospitalière, et des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, UNSA, SUD, CFTC, CFE-CGC). L'alternance aux postes de président et vice-président se pratique tous les ans entre les représentants des employeurs et les organisations syndicales au niveau national et régional.

PROXIMITÉ

Forte d'un maillage territorial serré de 26 délégations régionales, l'ANFH met au service de la FPH des professionnels de la formation spécialisés dans les domaines sanitaire, médico-social et social.

SOLIDARITÉ

Elle s'exerce par la mutualisation des moyens financiers, mais aussi par le partage d'expériences et la mise en commun des connaissances.

ZOOM SUR LE PROJET STRATÉGIQUE 2016-2019

L'ANFH s'est dotée d'un projet stratégique 2016-2019 construit autour de trois axes. Il s'appuie sur une analyse de l'environnement et des évolutions prévisibles à court terme pour la communauté hospitalière publique : DPC, développement des groupements hospitaliers de territoire (GHT), réforme de la formation...

Il s'agit, entre autres, de soutenir l'accès à la formation des professionnels qui en sont le plus éloignés (acquisition de compétences-clés pour les bas niveaux de qualification et les filières non soignantes), de poursuivre le développement des formations qualifiantes et certifiantes, d'encourager la diversification des modalités pédagogiques au sein de la FPH (particulièrement celles recourant aux technologies numériques) et de développer les services en ligne.

LE PROJET EST DÉVELOPPÉ EN 3 AXES :

SE FORMER | SE RÉALISER

Soutien à l'évolution des compétences pour tous les agents, développement de la certification, des parcours qualifiants et de la promotion professionnelle.

ANTICIPER | SOUTENIR

Renforcement de l'articulation de la formation avec les stratégies d'établissements de la Fonction publique hospitalière.

CONNECTER | PARTAGER

Multiplication des points d'accès à la formation et à nos services pour les agents et les établissements de la Fonction publique hospitalière.

FINANCEMENTS ANFH

L'ANFH collecte cinq fonds :

2,1% **PLAN DE FORMATION**

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux employant des agents de la Fonction publique hospitalière doivent consacrer au minimum 2,1% des rémunérations inscrites au budget.

0,2% **CFP - BC - VAE**

Cette contribution est obligatoirement versée à l'ANFH et finance le congé de formation professionnelle, le congé pour validation des acquis de l'expérience et le congé pour bilan de compétences. L'initiative relève exclusivement de l'agent.

0,6% **FMEP**

Il s'agit du Fonds mutualisé pour le financement des études promotionnelles de l'agent. Les études promotionnelles désignent les formations qui aboutissent aux diplômes du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministère de la Santé). Leur initiative relève exclusivement de l'établissement qui se charge de présenter les demandes de prise en charge à l'ANFH.

4,8% **ESAT**

L'ANFH propose aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de collecter et gérer la contribution destinée à financer la formation continue des travailleurs handicapés accueillis.

0,75 / 0,5% **DPC MÉDICAL**

Depuis 2013, le développement professionnel continu médical finance l'obligation de formation des personnels médicaux. L'ANFH propose aux établissements qui le souhaitent une entrée progressive dans le dispositif.

PARTENARIATS FINANCIERS

Des partenariats nationaux (CNSA, FIPHFP, emplois d'avenir) et régionaux permettent de compléter ces financements.

LES SERVICES DESTINÉS AUX ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

L'ANFH offre aux responsables de formation et aux directeurs des ressources humaines des établissements adhérents un ensemble d'outils et de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers.

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE SUR LA GESTION DE LA FORMATION ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques RH-formation, l'ANFH accompagne les établissements hospitaliers dans leurs démarches en mettant gratuitement à leur disposition de nombreux outils méthodologiques et informatiques.

PLATEFORME EN LIGNE POUR L'ACHAT DE FORMATION ET CENTRALE D'ACHAT

La plateforme d'achat en ligne de l'ANFH est conçue pour sécuriser et simplifier les achats de formation des adhérents de l'ANFH. Disponible sur le site ANFH.fr, cette solution informatique est exclusivement dédiée à l'achat de formation. La plateforme de l'ANFH offre la possibilité de gérer l'ensemble de la procédure d'achat : publication des appels d'offres ou consultation en direct d'un ou plusieurs organisme(s) de formation, échanges avec les organismes candidats, modification de cahiers des charges, réception et ouverture des plis, attribution du marché, archivage...
Avantage supplémentaire, elle dispose de fonctionnalités de partage de documents (cahiers des charges, conventions...), favorisant ainsi la mutualisation des expériences et bonnes pratiques avec d'autres établissements.

—
PLATEFORME ACHAT DE L'ANFH
<https://plateforme-achats.anfh.fr>

OUTIL DE COMMANDE EN LIGNE DE FORMATIONS ANFH

L'ANFH étant une centrale d'achat de prestations de formation, elle passe et contractualise des marchés de formation pour le compte des établissements adhérents. Aucune mise en concurrence n'est à réaliser par ces derniers lorsque l'achat a été réalisé par l'ANFH. Dans le cadre de cette démarche d'accompagnement, l'ANFH a lancé une mise en concurrence pour l'acquisition d'un outil de commande en ligne permettant aux adhérents de consulter l'offre de formations achetées par l'ANFH et commander des sessions dans le cadre des marchés publics attribués par l'Association.

Les principales fonctionnalités de l'outil seront les suivantes :

- visualiser l'ensemble des marchés de formation contractualisés par l'ANFH ;
- rechercher des formations et les enregistrer en favoris ;
- passer, modifier et annuler des commandes dans le cadre de ces marchés ;
- consulter les données statistiques relatives à ses commandes.

LOGICIEL GESFORM DE GESTION DE LA FORMATION

GESFORM Évolution mis à disposition par l'ANFH pour les établissements adhérents va remplacer GESPLAN et GESFORM. Interface en temps réel, elle permettra de faciliter la gestion du processus de la formation professionnelle.

PRÉSENTATION



LES CARTOGRAPHIES DES MÉTIERS

À l'heure où le paysage sanitaire, social et médico-social se transforme, la gestion des métiers est importante. Dans ce contexte, l'ANFH développe un dispositif de cartographie des métiers permettant d'éclairer les réflexions stratégiques des établissements, des instances et de leurs partenaires sur les prospectives métiers.

DATADOCK

Les instances de l'ANFH ont fait le choix de contribuer au mouvement général visant à favoriser l'amélioration de la qualité des organismes de formation. DATADOCK contribue à garantir la qualité des organismes de formation auxquels les établissements de l'ANFH font appel.

L'ANIMATION DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

L'ANFH assure des missions de conseil en développant des services personnalisés comme le soutien dans l'élaboration de plans de formation, la mise à disposition de ressources techniques ou encore l'animation de réseaux professionnels. Cette animation se concrétise par l'organisation de journées thématiques, la proposition d'actions de formation nationales et régionales « clés en main » pour enrichir les plans de formation des établissements ou encore, par exemple, par l'animation de réseaux de responsables formation. Cette animation de réseaux permet l'échange de pratiques entre pairs, l'utilisation de données nationales, ainsi que la mise à disposition de repères sur l'évolution des métiers.

INFORMATION DES ADHÉRENTS

La Lettre de l'ANFH

L'ANFH diffuse à l'ensemble de ses adhérents un magazine trimestriel, *La Lettre de l'ANFH*, qui aborde, sur seize pages, l'actualité de la formation des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics. Les numéros de *La Lettre de l'ANFH* sont disponibles sur ANFH.fr.

Informer les agents et les établissements

Dépliants, guides, affiches... l'ANFH édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont disponibles pour les établissements adhérents sur simple demande auprès de la délégation régionale ANFH ou à partir d'ANFH.fr.

Des guides pour les acteurs de la formation

→ Coordination de la formation dans les GHT

Dans le cadre de la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), l'ANFH propose un guide, constitué de 14 fiches thématiques, qui a pour ambition d'aider les établissements membres de GHT à décrypter ce nouveau dispositif, de les éclairer sur les choix à effectuer et de leur fournir des pistes opérationnelles de coordination de la formation.

→ Des fiches pratiques sur les droits et les modalités d'utilisation du CPF

Ces fiches pratiques ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre du CPF au sein des établissements. Elles en rappellent les principaux enjeux et précisent ses modalités d'application pour les établissements.

→ Un guide sur l'éligibilité

Ce guide s'attache à définir les éléments d'analyse qui permettront d'apprécier le caractère éligible d'une action de formation.

→ Un guide des métiers

Guide de référence sur les métiers de la Fonction publique hospitalière, il propose aux professionnels du secteur et à un large public de s'informer sur les conditions d'accès aux métiers (recrutement, diplômes...), d'identifier les possibilités de mobilité dans une logique de parcours professionnel, et d'accompagner les pratiques professionnelles (GPMC, FPTLV, CPF).

L'ensemble des guides méthodologiques et publications de l'ANFH et de ses délégations sont accessibles à partir d'ANFH.fr, rubriques « Kiosque » et « Sur le web ».

DISPOSITIF SPÉCIFIQUE MULTI +

Le dispositif Multi + permet aux agents de mieux appréhender leur environnement professionnel, de repérer les étapes-clé d'une carrière au sein de la Fonction publique hospitalière et de développer une culture commune. Elle a été enrichie d'une plateforme de formation en ligne pour améliorer l'interactivité avec le groupe et la mise à jour des contenus.

Plus d'infos

→ www.anfh.fr

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

L'ÉQUIPE RÉGIONALE

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Anthony BROTTIER

→ par.poitou@anhf.fr

→ 05 49 61 44 46

ASSISTANTE/ STANDARD

Christine JORANDON

→ par.poitou@anhf.fr

→ 05 49 61 44 46

CONSEILLÈRE DISPOSITIFS INDIVIDUELS

Sabrina ACHARD

→ par.poitou@anhf.fr

→ 05 49 61 60 16

CONSEILLÈRE EN FORMATION

Catherine RUIZ

→ par.poitou@anhf.fr

→ 05 49 61 60 15

COMMENT VENIR À L'ANFH POITOU-CHARENTES?

EN VOITURE

Via l'A10 (sortie n° 30, Poitiers Sud) ou la RN 10, à l'entrée de Poitiers, au carrefour, prendre à droite la D162 direction Limoges – Chateauroux – Le CHU, puis suivre la direction « Centre commercial – Beaulieu ».

Au rond-point, prendre la rue Lavoisier. À 300 mètres se

trouve l'ANFH. En arrivant par la N147 – N149 – E62, suivre la rocade Nord Est sur environ 15 km, puis prendre la sortie Beaulieu et suivre la pancarte ZAE Beaulieu « Brit Hôtel ». Prendre à droite au feu (votre repère sera l'hôtel IBIS sur votre gauche), puis de nouveau à droite devant la poste. Au «

Cédez le passage » à droite, les bâtiments sont à environ 20 mètres sur votre droite.

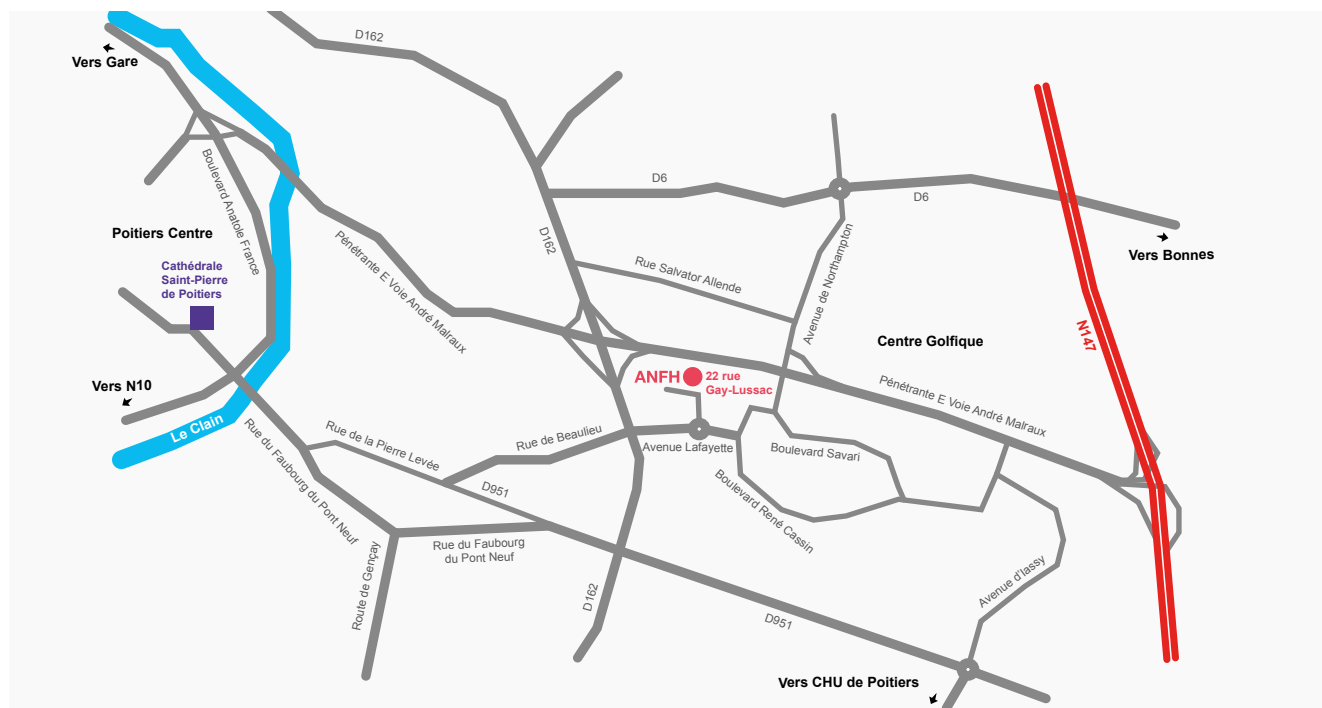
EN BUS

Prendre la ligne 2A « Pictavienne » de la gare SNCF jusqu'à l'arrêt « Lavoisier » à Beaulieu.

ANFH POITOU-CHARENTES

22, rue Gay-Lussac
BP 40951
86038 POITIERS CEDEX

Tél. : 05 49 61 44 46
Fax : 05 49 45 22 49
poitoucharentes@anhf.fr
anhf.fr/poitou-charentes



LES CHIFFRES-CLÉS 2017



82

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
À L'ANFH POITOU-CHARENTES

ADHÉRENTS

100%

D'ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1 % – PLAN DE FORMATION

SOIT 100% DES AGENTS DE LA FPH
DE LA RÉGION

23 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU DPC MÉDICAL

27 822 DÉPARTS EN FORMATION
(AU TITRE DU PLAN DE FORMATION)

73 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES)*

47 DOSSIERS VAE EN COURS DE FINANCEMENT*

256 BILANS DE COMPÉTENCES FINANCÉS*

265 ÉTUDES PROMOTIONNELLES FINANCÉES**

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus



53,1 %

TAUX D'ACCÈS
À LA FORMATION

DONNÉES FINANCIÈRES

26 529 K€

COLLECTÉS EN 2017

RÉPARTITION:

18 484 K€ 2,1 % PLAN DE FORMATION

5 282 K€ 0,6 % FONDS DE MUTUALISATION
POUR LES ÉTUDES
PROMOTIONNELLES

1 761 K€ 0,2 % CFP/BC/VAE

40 K€ 4,8 % ESAT

962 K€ 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

CONSTRUIRE ET RÉUSSIR SON ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

La Fonction publique hospitalière consacre une part importante des fonds de la formation dans l'accompagnement des parcours professionnels des agents (bilans de compétence, congé de formation professionnelle, formations qualifiantes...).

Les situations des agents et la maturité de leur projet peuvent être extrêmement variés : projet bien enclenché mais fragilité identifiée sur la reprise des études ? Projet totalement à définir ? Difficulté à accepter le changement rendu incontournable du fait d'une inaptitude physique ? Il y a autant de situations que d'agents. De leur côté, les établissements indiquent qu'ils manquent parfois d'outils pour accompagner au mieux et sécuriser les projets d'évolution professionnelle des agents.

Issu d'un travail collaboratif entre les délégations Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, le dispositif proposé est modulaire et à la carte. Il permet une construction individualisée, progressive et sécurisée du parcours d'évolution professionnelle, toujours en lien avec l'établissement employeur. Partant d'un pré-diagnostic d'une demi-journée, l'agent et l'établissement employeur identifieront les fragilités du parcours et solliciteront le ou les modules nécessaires à la sécurisation du parcours.

Les agents potentiellement concernés sont ceux souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution professionnelle et/ou en questionnement sur leur parcours.

Au-delà de ce dispositif, les trois délégations vous proposent une offre de formation commune pouvant, dans la continuité du dispositif exposé ci-avant, contribuer aux objectifs d'un projet d'évolution professionnelle.

- Accompagnement collectif à la VAE Aide-soignant(e).
- Accompagnement collectif à la VAE personnels d'encadrement.
- Accompagnement collectif à la VAE Infirmier(e) de bloc opératoire.
- CAP Blanchisserie.
- CAP Agent de propreté et d'hygiène.
- Titre professionnel Secrétaire-assistante médico-sociale.
- Formation diplômante dans le secteur de la logistique.
- Préparation aux épreuves spécifiques de l'examen professionnel IFSI.
- Préparation au concours Assistante médico-administrative
- Préparation au concours d'entrée à l'IFAS.
- Développement des compétences-clés :
 - français / calcul / informatique;
 - projet Voltaire;
 - parcours CléA;
 - savoir travailler en équipe;
 - connaissance de l'environnement Windows;
 - communiquer au sein de son environnement professionnel.
- Écrits professionnels adaptés aux différentes filières professionnelles.
- Se préparer à son entretien annuel d'évaluation et de formation.

Contacts

Pour tout renseignement complémentaire, notamment sur la disponibilité de ces formations sur votre territoire, nous invitons à contacter vos conseillères formation ANFH aux coordonnées suivantes.

Aquitaine

Sylvie Gracia

→ s.gracia@anfh.fr

Nelly Grillon

→ n.grillon@anfh.fr

Limousin

Michelle Brun

→ m.brun@anfh.fr

Amélie Narfit

→ a.narfit@anfh.fr

Poitou-Charentes

Sabrina Achard

→ par.poitou@anfh.fr

Catherine Ruiz

→ par.poitou@anfh.fr

1. Pré-diagnostic

Accompagnement

En lien avec l'agent, l'établissement employeur et l'ANFH, identifier les orientations possibles de parcours dans le dispositif proposé aux agents au regard de leurs aptitudes, appétences, compétences, motivations et également de leur santé physique et psychologique.



PHASE EXPLORATOIRE

2. Diagnostic

Accompagnement

En lien avec l'agent, l'établissement employeur et l'ANFH, identifier les aptitudes, compétences et motivations de l'agent, sans oublier les aptitudes liées à son état de santé physique et psychologique le cas échéant; retrouver le sens et la cohérence de ses choix dans son parcours scolaire et professionnel; définir un plan d'actions pour préparer l'avenir.

3. Repositionnement professionnel: accepter le changement

Formation

Permettre aux stagiaires d'exprimer les éléments de situation qui sont difficiles à vivre, notamment leur ressenti par rapport à leur situation professionnelle actuelle; identifier ses propres potentiels d'adaptation et ses ressources pour dépasser les blocages; entamer des réflexions sur des nouvelles perspectives possibles, notamment en termes de reconversion.



PHASE PRÉPARATOIRE

4. Élaboration du projet

Accompagnement

Permettre à l'agent d'acquérir les outils et méthodes nécessaires à la construction d'un projet viable.

5. Accompagnement à la mise en œuvre du projet

Accompagnement

Permettre à l'agent de s'inscrire de façon optimale dans un parcours d'évolution professionnelle.

6. Préparation de l'entrée en formation et de l'admission

Accompagnement

En cas de parcours de formation, bénéficier d'un diagnostic préalable à l'entrée en formation au regard du niveau et des aptitudes attendus.

Jusqu'à 7 heures d'accompagnement.



FONDAMENTAUX POUR SE PRÉPARER À LA FORMATION

7. Développement des compétences de base

Formation

Réactiver ou consolider ses connaissances en savoirs de base (lire, écrire, comprendre, s'exprimer, calculer); savoir utiliser les fonctions d'un ordinateur et connaître l'environnement numérique.

Modules de formation de 5 jours.

8. Développement de ses capacités d'apprentissage et sa confiance en soi, ou « apprendre à apprendre »

Formation

Apprendre à développer les performances de sa mémoire et de ses ressources mentales, sa capacité à se concentrer dans son travail, sa capacité à gérer des situations stressantes.

Module de formation de 3 jours.

9. Aide à la reprise des études

Formation

Savoir s'organiser et planifier son travail; savoir prendre des notes et rédiger des écrits; savoir faire des recherches; apprendre l'autonomie.

Module de formation de 3 jours.



ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

10. Suivi du parcours de formation

Accompagnement

En cas de parcours de formation et en lien avec l'école, bénéficier d'un suivi permettant de vérifier, à plusieurs étapes du parcours, que tous les indicateurs de réussite sont réunis.

Jusqu'à 4h d'accompagnement par année scolaire.

11. Accompagnement sur le poste de travail

Accompagnement

Permettre aux agents en situation de maintien dans l'emploi et/ou de reprise d'activité d'être acteurs de l'aménagement de leur poste de travail.

QUELS FINANCEMENTS ?

À chaque formation correspond :

- un public cible;
- une catégorie précise d'établissements.

Les actions coordonnées

Les frais d'enseignement imputés sur l'enveloppe des établissements sont calculés et engagés sur la base de 12 personnes (moyenne des groupes de 2015) même si le nombre d'inscrits est supérieur. Ces montants seront réajustés, si besoin, lorsque le dossier est soldé. Cela signifie que les coûts des actions seront surévalués d'environ 20% au moment de l'engagement.

Pour rappel

Si le groupe compte moins de 12 agents présents, et si les établissements restants n'ont pu être prévenus par la Délégation au moins 20 jours avant le démarrage de la formation, le ou les établissements dont les agents seront absents devront régler le montant des frais pédagogiques prévus lors de la constitution du dossier.

	FRAIS ENSEIGNEMENT	FRAIS LOGISTIQUE (Location salle + repas midi)	FRAIS DÉPLACEMENTS hébergement/ repas	TRAITEMENT (si remplacement)
Action de formation coordonnée (AFC)	Enveloppe établissement	Fonds régionaux mutualisés	Enveloppe établissement	Enveloppe établissement
Action de formation régionale (AFR)	Fonds régionaux mutualisés	Fonds régionaux mutualisés	Fonds régionaux mutualisés	Enveloppe établissement
Action de formation nationale (AFR)	Fonds nationaux mutualisés	Fonds régionaux mutualisés	Fonds régionaux mutualisés	Enveloppe établissement

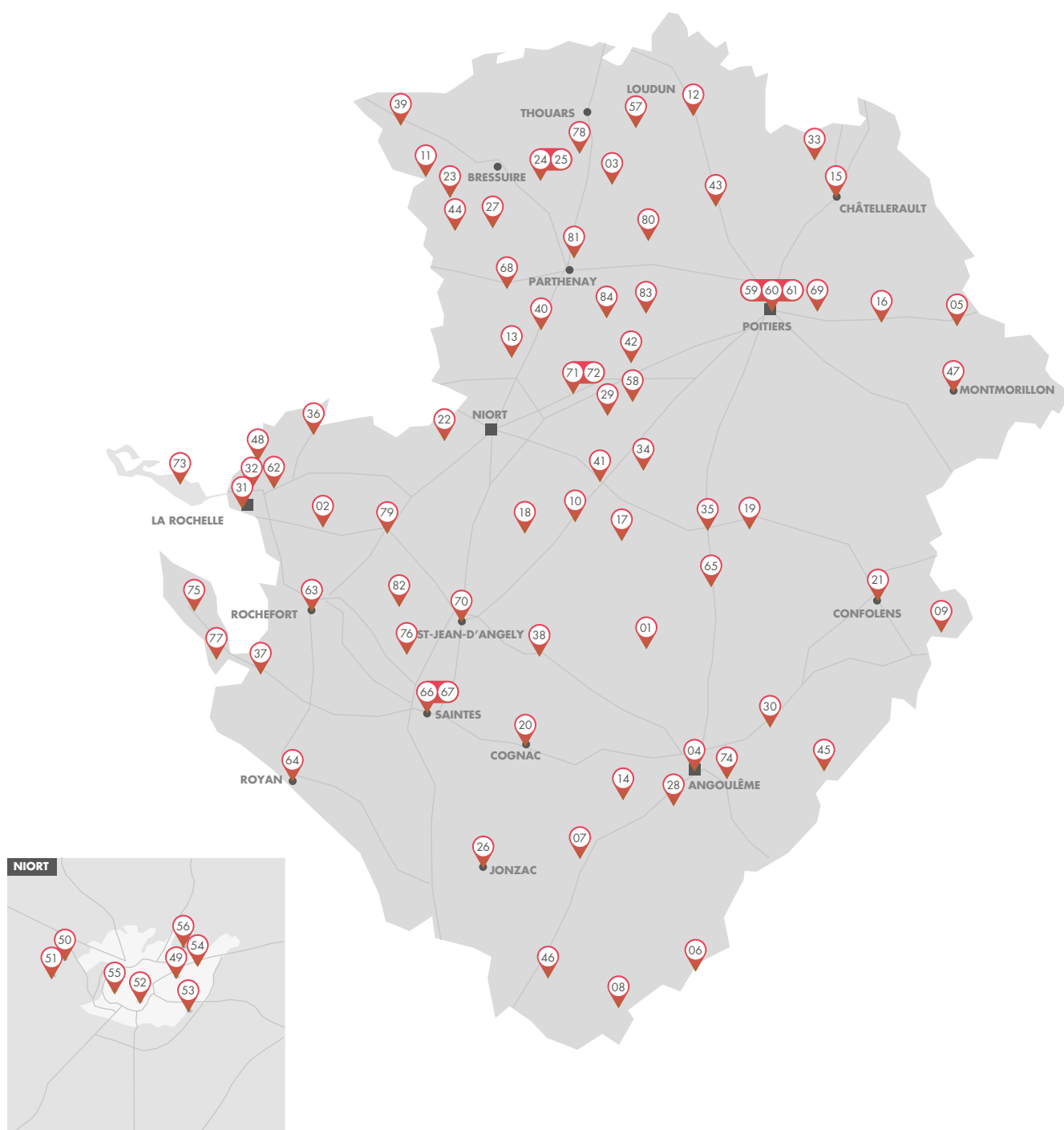


“
L'ANFH
A ADHÉRÉ
EN 2018 AU GIE
« DATADOCK »
POUR
CONFORTER
SA DÉMARCHE
QUALITÉ
”

DATADOCK EST LA NOUVELLE **PLATEFORME DE RÉFÉRENCIEMENT COMMUNE** À L'ENSEMBLE DES FINANCEURS. CET ENREGISTREMENT ATTESTE DE LA CONFORMITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION **AUX NIVEAUX CRITÈRES QUALITÉ** DÉFINIS PAR LE **DÉCRET DU 30 JUIN 2015** RELATIF À LA QUALITÉ DES ACTIONS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.



83 ÉTABLISSEMENTS CONFIENT LA GESTION DE LEURS FONDS DE FORMATION À L'ANFH



1	EHPAD AIGRE	16140	AIGRE
2	EHPAD AIGREFEUILLE	17290	AIGREFEUILLE-D'AUNIS
3	EHPAD AIRVAULT - SAINT-LOUP	79600	AIRVAULT
4	CDE LECLERC CHAUVIN	16000	ANGOULEME
5	EHPAD ARGENTON-CHÂTEAU	79013	ARGENTON-LES-VALLÉES
6	EHPAD AUBETERRE	16390	AUBETERRE-SUR-DRONNE
7	CH SUD CHARENTE	16300	BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE
8	CH SAINT-AIGULIN	17360	BOSCAMNANT
9	EHPAD BRIGUEUIL	16420	BRIGUEUIL
10	EHPAD BRIOUX-SUR-BOUTONNE	79170	BRIOUX-SUR-BOUTONNE
11	EHPAD CERIZAY	79140	CERIZAY
12	EHPAD CHALAIS	16210	CHALAIS
13	EHPAD CHAMPDENIERS	79220	CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS
14	CH CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE	16120	CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE
15	GH NORD VIENNE	86100	CHÂTELLERAULT
16	EHPAD CHAUVIGNY	86300	CHAUVIGNY
17	EHPAD CHEF-BOUTONNE	79110	CHEF-BOUTONNE
18	EHPAD CHIZÉ	79170	CHIZÉ
19	EHPAD CIVRAY	86400	CIVRAY
20	CHI COGNAC	16100	COGNAC
21	CH CONFOLENS	16500	CONFOLENS
22	EPD FDV COULON-MAULEON	79510	COULON
23	EHPAD COURLAY	79440	COURLAY
24	EHPAD FAYE-L'ABBESSE	79350	FAYE-L'ABBESSE
25	GCSMS GIR 7	79350	FAYE-L'ABBESSE
26	CH JONZAC	17500	JONZAC
27	EHPAD LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT	79430	LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT
28	CHS CLAUDEL LA COURONNE	16400	LA COURONNE
29	EHPAD LA MOTHE-SAINT-HÉRAY	79800	LA MOTHE-SAINT-HÉRAY
30	CH LA ROCHEFOUCAULD	16110	LA ROCHEFOUCAULD
31	GH LA ROCHELLE-RÉ-AUNIS	17000	LA ROCHELLE
32	EHPAD LAGORD	17140	LAGORD
33	EHPAD NUEIL-SUR-ARGENT	79250	NUEIL-LES-AUBIERS

CARTE

34	EHPAD LEZAY	79120	LEZAY
35	EHPAD LIMALONGES	79190	LIMALONGES
36	EHPAD MARANS	17230	MARANS
37	CH MARENNES	17320	MARENNES
38	EHPAD MATHA	17160	MATHA
39	CH MAULÉON	79700	MAULÉON
40	EHPAD SAINT-PARDOUX	79310	MAZIÈRES-EN-GATINE
41	CH MELLE	79500	MELLE
42	EHPAD BOUCARD	79340	MÉNIGOUTE
43	EHPAD MIREBEAU	86110	MIREBEAU
44	EHPAD MONCOUTANT	79320	MONCOUTANT
45	EHPAD MONTBRON	16220	MONTBRON
46	EPD LES 2 MONTS	17210	MONTLIEU-LA-GARDE
47	CH MONTMORILLON	86500	MONTMORILLON
48	EHPAD NIEUL-SUR-MER	17137	NIEUL-SUR-MER
49	CH NIORT	79000	NIORT
50	ITEP NIORT SAINT-LIGUAIRE	79000	NIORT
51	MDE NIORT SAINT-LIGUAIRE	79000	NIORT
52	EPCNPH	79000	NIORT
53	MAS NIORT	79000	NIORT
54	EHPAD LA COUDRAIE	79000	NIORT
55	EHPAD LES BRIZEAUX	79000	NIORT
56	EHPAD LES COTEAUX DE RIBRAY	79000	NIORT
57	EHPAD OIRON	79100	OIRON
58	EHPAD PAMPROUX	79800	PAMPROUX
59	CHU POITIERS	86000	POITIERS
60	CHS LABORIT	86000	POITIERS
61	IDEF POITIERS	86000	POITIERS
62	FDE PUILBOREAU	17138	PUILBOREAU
63	CH ROCHEFORT	17300	ROCHEFORT
64	CH ROYAN	17200	ROYAN
65	CH RUFFEC	16700	RUFFEC

66	CH SAINTES	17100	SAINTEs
67	FDE SAINTES	17100	SAINTEs
68	EHPAD SECONDIGNY	79130	SECONDIGNY
69	EHPAD SÈVRES-ANXAUMONT	86800	SÈVRES-ANXAUMONT
70	CH SAINT-JEAN D'ANGÉLY	17400	SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
71	CH HVSM SAINT-MAIXENT	79400	SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
72	IME VILLAINÉ	79400	SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
73	CENTRE DÉP. ACCUEIL SAINT-MARTIN DE RÉ	17410	SAINT-MARTIN DE RÉ
74	CH ANGOULÊME	16470	SAINT-MICHEL
75	CH SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	17310	SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
76	EHPAD SAINT-SAVINIEN	17350	SAINT-SAVINIEN
77	FOYER DÉPARTEMENTAL SAINT-TROJAN	17370	SAINT-TROJAN-LES-BAINS
78	EHPAD SAINT-VARENT	79330	SAINT-VARENT
79	EHPAD SURGÈRES	17700	SURGÈRES
80	EHPAD THÉNEZAY	79390	THÉNEZAY
81	CH NORD DEUX-SÈVRES	79100	PARTHENAY-THOUARS
82	EHPAD TONNAY-BOUTONNE	17380	TONNAY-BOUTONNE
83	EHPAD VASLES	79340	VASLES



“
900 000
AGENTS FORMÉS
DANS TOUTE
LA FRANCE.
”

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ANFH ACCOMPAGNENT LES ÉTABLISSEMENTS DANS LA GESTION DE LEURS PLANS DE FORMATION : **ANIMATION DE RÉSEAUX** PROFESSIONNELS, SOUTIEN DE LA **PROFESSIONNALISATION DES CHARGÉS DE FORMATION**, ACTIONS DE FORMATION PRÊTES À L'EMPLOI ET **GESTION FINANCIÈRES DES FONDS**. POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTER VOTRE DÉLÉGATION RÉGIONALE.



OFFRE 2019

OFFRE DE FORMATION RÉGIONALE CLÉS EN MAINS



- ◆ → **Connaissance de l'environnement Windows** 7 heures
Tout public
- ◆ → **Savoir travailler en équipe** 14 heures
Tout public
- ◆ → **Développement des compétences-clés : Bilan de positionnement savoirs de base** 7 heures
Toute personne souhaitant mieux appréhender ses besoins en formation portant sur les savoirs de base
- ◆ → **Développement des compétences-clés :
Modules de remise à niveau - savoirs de base en situation professionnelle** 70 heures
Personnes nécessitant une remise à niveau dans les savoirs de base et ayant réalisé un bilan de positionnement préalable

AXE 1

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- **Prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité sociale AFC** 21 heures
Personnel de direction et d'encadrement
Personnel médical et paramédical
Personnel socio-éducatif et administratif des services de soins et d'accueil
Psychologues
- **Sensibilisation aux conduites addictives :
un abord spécifique alcoologie, tabacologie et toxicologie AFC** 21 heures
Tout personnel soignant
- **Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la FPH AFR** 21 heures
Cadres de direction, encadrement médical et non médical
Membres du CHSCT
Médiateurs médicaux et non médicaux
Personnels médicaux, soignants et administratifs en contact avec les patients et les familles
Représentants des aumôniers de l'établissement désignés par leurs pairs
Représentants des usagers
Référénts Laïcité

AXE 2

DÉMARCHE QUALITÉ ET ACCRÉDITATION

- **Développement durable et pratiques professionnelles AFR** 21 heures
- **Droit des usagers dans les établissements sociaux et médico-sociaux de la FPH AFR** 21 heures
Cadres et personnels des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- **Marchés publics - initiation AFR** 14 heures
Toute personne participant à la procédure d'achat ou qui sera amenée à y participer dans un avenir proche
- **Marchés publics - perfectionnement AFR** 21 heures
Toute personne participant à la procédure d'achat ou qui sera amenée à y participer dans un avenir proche.
Les personnes devront avoir une connaissance solide des principes de base des marchés publics.

◆ : Action Nouvelle Aquitaine

AXE 3

ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

- **L' alimentation des personnes âgées en EHPAD :
diététique adaptée à la prise en charge de dénutrition AFC.....28 heures**
Agents accompagnant des personnes âgées
Aides-soignants
Infirmiers

AXE 4

FONCTIONS ADMINISTRATIVES

- **De la connaissance et bonne utilisation de la grille AGGIR en USLD et en EHPAD AFC..... 14 heures**
AMP
Aides-soignants, ASH
Infirmiers, IDEC, Cadres de santé
Médecins coordonnateurs
- ◆ → **Titre professionnel Secrétaire assistant(e) médico-social(e) AFC.....70 heures**
Personnels soignants (en situation d' inaptitude ou non sur leur poste de travail) en situation de reclassement professionnel sur un poste administratif
- **Évolutions et actualités sur l'hôpital public et loi HPST AFR 14 heures**
Agents titulaires qui relèvent du secteur sanitaire

AXE 5

FONCTIONS LOGISTIQUES - GÉNÉRALITÉS

- **Optimisation logistique et circuit d'approvisionnement AFC 21 heures**
Agents impliqués dans une démarche d'optimisation logistique (cadres - chefs de projet - encadrants)

AXE 6

FORMATIONS DIPLÔMANTES

- ◆ → **CAP Agent de propreté et d'hygiène AFC**..... **266 heures**
Agents occupant actuellement un poste d'agent d'entretien (ASH)
- ◆ → **CAP Blanchisserie AFC** **245 heures**
Agents en poste au sein d'un service blanchisserie
- ◆ → **Formation diplômante dans le secteur de la logistique AFC** **245 heures**
Agents des différents services logistiques : blanchisserie, archive médicale, logistique
- **CAP Agent polyvalent de restauration AFR** **252 heures**
Agents issus d'un service de production culinaire ou en charge de la distribution des repas au sein de services de soin ou dans un lieu de restauration collective

AXE 7

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Formation adaptation à l'emploi - Adjoint des cadres hospitaliers AFC**..... **154 heures**
Agents nommés dans le corps des adjoints des cadres hospitaliers, à la suite d'un recrutement par concours ou sur liste d'aptitude, ainsi que les agents détachés ou ayant bénéficié d'une intégration directe dans le corps
- **Formation adaptation à l'emploi - Assistant médico administratif AFC**..... **91 heures**
Assistants médico-administratifs détachés ou ayant bénéficié d'une intégration directe au sein de la Fonction publique hospitalière
Assistants médico-administratifs nommés à la suite d'un recrutement par concours ou sur liste d'aptitude au sein de la Fonction publique hospitalière
- **Formation adaptation à l'emploi - Technicien supérieur hospitalier AFC**..... **189 heures**
Agents nommés dans le corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers, à la suite d'un recrutement par concours ou sur liste d'aptitude, ainsi que les agents détachés ou ayant bénéficié d'une intégration directe dans le corps

AXE 8

GESTION DES RISQUES ET VIGILANCES SANITAIRES - GÉNÉRALITÉS

- **Sécurité des patients opérés ou faisant l'objet d'une technique invasive AFR** **21 heures**
Chirurgiens, anesthésistes, médecins de différentes spécialités interventionnelles
IBODE, IADE, IDE, aides-soignants et autres professionnels paramédicaux

Personnels de santé médicaux et non médicaux associés à la réalisation d'actes invasifs et à l'organisation de ces activités de soins

Sages femmes, chefs de bloc, cadres de santé, responsables du conseil de bloc

→ **Vigilance, prévention, terrorisme - sécurité globale des établissements de santé -**

Module 2 - Mise en œuvre du Plan de sécurité AFR 7 heures

Personnel de direction, d'encadrement, chefs de pôles, chefs de services des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux avec ou sans service d'urgence

→ **Vigilance, protection et réaction face aux violences quotidiennes**

et à la menace terroriste - Module 1 AFR 7 heures

Toute personne exerçant en établissement de santé public sanitaire, social et médico-social

AXE 12

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

→ **Validation des acquis de l'expérience Iboe -**

Accompagnement méthodologique à la constitution du livret 2 AFC 21 heures

Infirmier ayant une expérience de bloc opératoire

→ **Comment intégrer les nouveaux modes d'apprentissage dans la politique de formation**

et déterminer les méthodes pédagogiques appropriées ? AFR 14 heures

Directeurs, DRH, présidents de CME, DAM, membres des CME, directeurs de soins, responsables de formation, responsables DPC, responsables en charge de la qualité, membres des commissions de formation et DPC

◆ → **Réactiver ses capacités d'apprentissage AFR** 21 heures

Tout public

AXE 13

ORGANISATION DES SOINS

→ **Amélioration de la prise en charge du patient au sein de l'établissement**

par une gestion des lits efficiente AFC 21 heures

Assistants sociaux

Cadres de santé

Infirmiers

Médecins

Secrétaires médicales

Tout professionnel impliqué dans une démarche de gestion des lits

→ **Animer le travail en équipe AFC** 21 heures

Personnel d'encadrement : équipe de direction, encadrement supérieur et intermédiaire, encadrement de proximité

→ **Éthique et déontologie dans la pratique soignante AFC** 21 heures

Tout professionnel soignant

→ **Prise en charge de personnes handicapées en situation complexe**

dans le cadre de partenariats entre équipes sanitaires et médico-sociales AFC 21 heures

Professionnels de santé (médecins, infirmiers, aides-soignants, cadres, directeurs...)

Professionnels des métiers socio-éducatifs (assistants socio-éducatifs, éducateurs, animateurs, responsables d'encadrement...)

- **Mettre en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du projet médical et du projet de soins partagés AFR** **21 heures**
Professionnels des établissements de la FPH (sanitaires, sociaux, médico-sociaux) d'un GHT dans le cadre d'une approche d'équipe, personnel de direction, responsables médicaux, encadrement, responsables de secteurs d'activité, professionnels assurant des fonctions transversales, personnels soignants...

AXE 14

PRÉPARATION EXAMENS - CONCOURS - DIPLÔME

- **Préparation au concours adjoint des cadres hospitaliers AFR**
Adjoints administratifs hospitaliers et permanenciers auxiliaires de régulation médicale
- ◆ → **Préparation au concours assistant médico-administratif AFR**
Agents ou contractuels de la Fonction publique hospitalière le plus souvent en exercice sur des fonctions administratives
- ◆ → **Préparation au concours d'entrée à l'institut de formation aides-soignants AFR**
Agents ou contractuels de la Fonction publique hospitalière en exercice sur des fonctions d'agents des services hospitaliers
- ◆ → **Préparation au concours et à l'examen professionnel d'entrée à l'institut de formation en soins infirmiers AFR**
Toute personne réunissant les conditions réglementaires pour passer l'examen IDE voie réservée

AXE 15

PRÉVENTION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

- **Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail (QVT) dans les établissements de la FPH - Module 1 : Être acteur opérationnel AFR** **14 heures**
Ensemble des personnels médicaux et non médicaux des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- **Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail (QVT) dans les établissements de la FPH - Module 2 : Piloter stratégiquement et opérationnellement la QVT dans votre établissement AFR** **21 heures**
Équipes de direction, chefs de pôle, présidents de CME, équipes d'encadrement des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux

AXE 16

RESSOURCES HUMAINES - MANAGEMENT

- **Approche juridique du métier d'IDE et d'AS en centre hospitalier AFC** 14 heures
Aides-soignants
Infirmiers
- **Approche juridique du métier d'IDE et d'AS en EHPAD AFC** 14 heures
Aides-soignants
Infirmiers
- **L'animation : savoir faire et savoir être - conception et organisation AFC** 14 heures
Tout personnel souhaitant mettre en place des ateliers et activités d'animation
- **Être tuteur de stage : optimiser les compétences des tuteurs de stagiaires paramédicaux AFR** 28 heures
Tout professionnel de santé des filières soins, rééducation et médico-technique chargé des fonctions de tuteur d'étudiants paramédicaux des établissements de santé et médico-sociaux de la FPH
- **Statut du fonctionnaire hospitalier AFR** 21 heures
Personnel d'encadrement
Personnel de direction des ressources humaines
Tout personnel travaillant dans un service du personnel

AXE 17

SOINS RELATIONNELS

- **Approche globale des techniques d'accompagnement des personnes en EHPAD AFC** 28 heures
Agents de service hospitalier
- **Droit et protection des personnes dans les établissements de santé - loi du 5 juillet 2011 AFC** 14 heures
Professionnels du secteur
- **Formation à la démarche palliative et à l'accompagnement des personnes en fin de vie en EHPAD AFC** 21 heures
Personnels soignants exerçant en EHPAD
- **Intimité et sexualité des personnes âgées en EHPAD AFC** 14 heures
Professionnels intervenant auprès des personnes âgées
- **L'accident vasculaire cérébral - mieux connaître pour prévenir, alerter et accompagner AFC** 14 heures
Professionnels de santé
Professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux
- **Prise en charge de la qualité de l'adolescent tout en conservant une distance relationnelle AFC** 21 heures
Tout professionnel intervenant auprès des adolescents
- **Transmissions ciblées en EHPAD AFC** 14 heures
Ensemble du personnel soignant impliqué dans la réalisation des transmissions ciblées

OFFRE DE FORMATION RÉGIONALE CLÉS EN MAINS

- **Troubles psychiatriques des personnes handicapées : mieux comprendre pour mieux accompagner AFR28 heures**
Tout professionnel accompagnant des usagers atteints de troubles psychiques en établissement social ou médico-social
- **Accompagner les troubles géronto-psychiatriques du sujet âgé en EHPAD AFR28 heures**
Dans un souci de cohérence, chaque établissement désignera des binômes voir trinômes pluridisciplinaires. Personnels non paramédicaux confrontés régulièrement à des résidents présentant de tels troubles (exemple : personnels administratifs ou techniques)
Personnels paramédicaux ou éducatifs (IDE, AS, AES, ASH, éducateurs, etc.)
- **Alzheimer - quelles techniques de soins ? AFR..... 21 heures**
Personnels soignants
Professionnels de la rééducation
Psychologues
- **Autisme des enfants et adolescents - Lot 1 - Enfants de plus de 36 mois - de la suspicion à l'accompagnement du diagnostic d'autisme AFR 21 heures**
Les agents des équipes médico-sociales et sanitaires pouvant dépister les enfants présentant un trouble du spectre autistique
- **Autisme des enfants et des adolescents - Lot 3 - Les spécificités de l'adolescence (12 à 20 ans) pour les personnes autistes AFR..... 21 heures**
Professionnels travaillant auprès d'adolescents avec autisme
- **Autisme - Jeunes de 3 à 20 ans avec autisme : La démarche d'évaluation du fonctionnement AFR 21 heures**
AMP, éducateurs spécialisés, aides-soignants, infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, assistants de service social, psychologues, enseignants, exerçant au sein des CAMSP, CMPP, SESSAD, IME, ITEP, CMP, hôpitaux de jour
- **Bientraitance, de l'intention à la pratique AFR.....28 heures**
Tous les professionnels, en particulier les soignants, en contact avec des personnes vulnérables et/ou dépendantes (personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou mentales)
- **Comprendre et ressentir les effets du vieillissement AFR..... 7 heures**
Tout public administratif, technique, soignant en lien avec les PA
- **Module 2a - Animation d'ateliers mémoire AFR 14 heures**
Tout personnel souhaitant mettre en place des ateliers et activités d'animation
- **Module 2b - Animation d'ateliers de gymnastique volontaire AFR 14 heures**
Tout personnel souhaitant mettre en place des ateliers et activités d'animation
- **Module 2c - Animation d'ateliers créatifs dans un souci de développement durable AFR 14 heures**
Tout personnel souhaitant mettre en place des ateliers et activités d'animation
- **Module 2d - Animation d'ateliers sensoriels AFR 14 heures**
→ **Tout personnel souhaitant mettre en place des ateliers et activités d'animation**
- **Module 2e - Animation d'activités en extérieur - Atelier Jardinage AFR 14 heures**
Tout personnel souhaitant mettre en place des ateliers et activités d'animation
- **Module 2f - Animation d'activités « flash » occupationnelles AFR 14 heures**
Tout personnel souhaitant mettre en place des ateliers et activités d'animation
- **Rôles et missions des ASH et AEQ en structures sanitaires, sociales et médico-sociales AFR 35 heures**
Agents de bionettoyage : agents assurant l'entretien des chambres et des parties communes.
Cette formation peut être un préalable à l'acquisition d'un diplôme certifiant adapté au métier visé.
Agents hôteliers (maîtresses de maison) : agents assurant l'entretien des locaux (chambres et parties communes) et des missions d'hôtellerie (préparation des plateaux, aide au service du repas, plonge, etc.)

AXE 18

SOINS TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

- **Plaies, cicatrisation et prévention des escarres chez la personne âgée AFC** 21 heures
Tout personnel pratiquant des soins
- **Plaies et cicatrisations AFC** 21 heures
Infirmiers
- **Prévention des erreurs médicamenteuses évitables AFC** 14 heures
Cadres de santé
Personnels soignants
Préparateurs en pharmacie hospitalière
- **Prise en charge somatique des patients adultes ayant une pathologie psychiatrique sévère AFC** 21 heures
Infirmiers exerçant en psychiatrie
Psychiatres
- **Prise en charge de la douleur et de la souffrance dans les maladies neuro-dégénératives (en établissements de santé et en EHPAD) AFR** 21 heures
Personnels médicaux et paramédicaux, AS intervenant dans les secteurs hospitaliers et EHPAD auprès de personnes souffrant de maladies neurodégénératives dans le cadre d'approches pluri professionnelles
- **Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson et apparentée AFR** 14 heures
Personnels paramédicaux et médicaux (infirmiers, médecins, psychologues)
Tout service hospitalier (urgences, médecine, services de spécialités), EHPAD
- **Soins de support en cancérologie AFR** 14 heures
Personnel médical, paramédical, médico-social, d'encadrement et de direction des établissements publics sanitaires et médico-sociaux

AXE 19

TECHNIQUES DE COMMUNICATION

- **Prise en charge de patients d'une autre culture AFC** 21 heures
Professionnels en contact avec des populations étrangères
- **Améliorer la communication avec le patient et autour du patient AFR** 21 heures
◆ Médecins, cadres, responsables de secteurs d'activités, personnels soignants
Professionnels de santé des établissements de la FPH, non médicaux et médicaux
- **Communiquer au sein de son environnement professionnel - patient - famille - équipe AFR** 21 heures
Tout public non cadre
- **L'humour en situation professionnelle AFR** 21 heures
Tout professionnel de santé travaillant dans les secteurs de soins en services pour adultes (personnel administratif, paramédical et médical)

GLOSSAIRE

- A**
- ACH:** adjoint des cadres hospitaliers
 - AFC:** action de formation coordonnée
 - AFN:** action de formation nationale
 - AFR:** action de formation régionale
 - AMA:** assistant(e) médico-administrative
 - ANDPC:** agence nationale du développement professionnel continu
 - ANESM:** agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
 - ANFH:** association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier
 - APP:** analyse des pratiques professionnelles
 - ARS:** agence régionale de santé
 - ASH:** agent des services hospitaliers
 - ASG:** assistant de soins en gérontologie
- B**
- BC:** bilan de compétences
- C**
- CA:** conseil d'administration
 - CAP:** commission administrative paritaire
 - CFP:** congé de formation professionnelle
 - CH:** centre hospitalier
 - CHSCT:** comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
 - CHU:** centre hospitalier universitaire
 - CQP:** certificat de qualification professionnelle
 - CME:** commission médicale d'établissement
 - CNSA:** caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
 - CTE:** comité technique d'établissement
 - CTR:** conférence thématique régionale
 - CPOM:** contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
- D**
- DEAS:** diplôme d'État d'aide-soignant
 - DGOS:** direction générale de l'offre de soins
 - DIF:** droit individuel à la formation
 - DPC:** développement professionnel continu
 - DU:** document unique
- E**
- EHPAD:** établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 - ETP:** éducation thérapeutique du patient
 - EP:** étude promotionnelle
 - EPP:** évaluation des pratiques professionnelles
 - EPRD:** état prévisionnel des recettes et des dépenses
- F**
- FAE:** formation d'adaptation à l'emploi
 - FEHAP:** fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, à but non lucratif
 - FPH:** Fonction publique hospitalière
 - FPTLV:** formation professionnelle tout au long de la vie
 - FPSPP:** fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
 - FSE:** fonds social européen
 - FOAD:** formation ouverte accompagnée et à distance
 - FIPHFP:** fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique
- G**
- GHT:** groupement hospitalier de territoire
 - GPMC:** gestion prévisionnelle des métiers et des compétences
- H**
- HAS:** haute autorité de santé
- O**
- OPCA:** organisme paritaire collecteur agréé
- P**
- PH:** praticien hospitalier
 - PUI:** pharmacie à usage intérieur
- R**
- RFC:** responsable formation continue
 - RH:** ressources humaines
 - RNCP:** répertoire national des certifications professionnelles
 - RPS:** risques psychosociaux
- S**
- SROS:** schéma régional de l'organisation sanitaire
- T**
- TSH:** technicien supérieur hospitalier
 - T2A:** tarification à l'activité
- V**
- VAE:** validation des acquis de l'expérience



“

RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE
INTERNET
DE L'ANFH POUR
ORGANISER
VOS PROJETS
PROFESSIONNELS
WWW.ANFH.FR

”

ANFH

265, rue de Charenton
75012 Paris
Tél. : 01 44 75 68 00
communication@anfh.fr
www.ANFH.fr

**CONCEPTION GRAPHIQUE
ET RÉALISATION**

Atelier Marge Design

ILLUSTRATIONS

Gwladys Morey

WWW.ANFH.FR